

Commune de
St Pierre La Noue

N° 2020.26

ARRÊTÉ MUNICIPAL
Portant délégation de fonction et de signature
Au 5ème Adjoint

Le Maire de ST PIERRE LA NOUE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-18,
Vu la délibération du conseil municipal en date du 23 mai 2020 fixant à cinq le nombre des adjoints au maire,

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de, Monsieur Cédric ROUSSEAU, en qualité de 5ème adjoint au maire, en date du 23 mai 2020,

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire au bénéfice de Monsieur Cédric ROUSSEAU,

ARRÊTÉ

Article 1 : En application de l'article L2122-18 du CGCT, Monsieur Cédric ROUSSEAU, 5ème adjoint au maire, est délégué à la Vie Associative.

Monsieur Cédric ROUSSEAU est également en charge du Sport et de l'Animation.

Article 2 : Délégation permanente est donnée à Monsieur Cédric ROUSSEAU, à l'effet de signer tous les documents courriers et comptables mentionnés à l'article 1, relatifs à sa délégation.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Cédric ROUSSEAU, 5ème adjoint au Maire, Monsieur Jacky ALBERT, 1er adjoint au maire, est délégué pour exercer les fonctions et signer tous documents relatifs aux délégations mentionnées à l'article 1.

Article 4 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Sous-préfet de Rochefort, notifié à l'intéressé et affiché en mairie.

Copie sera adressée à Monsieur le Receveur Municipal, Trésorerie de Surgères.

Apposition de la signature
du bénéficiaire de la délégation

Fait à Saint-Pierre-La-Noue,
le 28 mai 2020.

Le Maire,



Walter GARCIA.

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 - 200030031 - 2020 05 2 8 - 202026AR - - A B
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : 25 / 05 / 2020